

Présidence : Monaco

## 775<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 17 décembre 2014

Ouverture : 10 h 30

Clôture : 12 h 10

2. Président : Ambassadeur C. Giordan

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OBSERVATIONS FINALES DU PRÉSIDENT  
DU FCS, S. E. M. L'AMBASSADEUR C. GIORDAN

Président, Moldavie, Monténégro, Mongolie, Arménie, Liechtenstein, Serbie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et aux alentours* : Ukraine (FSC.DEL/216/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/214/14), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie
- b) *Douzièmes Consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, qui ont eu lieu le 12 décembre 2014* : Bulgarie (également au nom de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Turquie et de l'Ukraine) (annexe 1), Ukraine (annexe 2)
- c) *Programme d'assistance de l'OSCE pour la gestion des stocks de munitions conventionnelles, exécuté sous la conduite de la Mission de l'OSCE en*

*Moldavie* : Autriche (annexe 3), Moldavie (annexe 4), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)

- d) *Texte figurant dans la Décision n° 10/14 du Conseil ministériel relative aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles à propos du Traité sur le commerce des armes* : Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Royaume-Uni, Président
- b) *Contributions financières pour la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et d'autres projets dans l'espace de l'OSCE* : Liechtenstein, Monténégro, Bosnie-Herzégovine
- c) *Invitation à assister à la Happy Hour des conseillers militaires auprès de l'OSCE, prévue le 17 décembre 2014* : Finlande

4. Prochaine réunion :

Mardi 20 janvier 2015 à 11 heures, Neuer Saal



---

**775<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 781 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BULGARIE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DE LA  
GÉORGIE, DE LA ROUMANIE, DE LA TURQUIE ET DE L'UKRAINE)**

Monsieur le Président,

J'ai pris la parole également au nom de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Turquie et de l'Ukraine.

Les États participants au Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire – Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Roumanie, Turquie et Ukraine – ont pris part aux douzièmes Consultations annuelles sous la présidence de la Bulgarie.

Les États ont examiné la mise en œuvre du Document en 2014 et se sont accordés à reconnaître que les résultats dans le domaine de l'échange d'informations étaient encourageants.

Ils ont pris acte de l'intérêt qu'il y a avait d'utiliser le réseau de communications de l'OSCE pour le Document sur la mer Noire en tant que mesure positive pour améliorer l'échange d'informations. Ils ont par ailleurs pris acte de l'avantage que le fait de disposer d'un mandat représentait pour un État participant exerçant la présidence en vue d'assurer une meilleure cohérence de leurs efforts conjoints.

Les États participants ont reconnu l'importance du Document et ont débattu de sa mise en œuvre dans le contexte de la situation actuelle en matière de sécurité.

Les six États riverains de la mer Noire ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre intégrale de bonne foi du Document, contribuant ainsi à la confiance et à la coopération réciproques afin de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

Les États participants ont souhaité la bienvenue à la Roumanie en sa qualité de nouvelle Présidente pour le Document et l'on assurée qu'elle bénéficierait de tout le soutien nécessaire pour en préserver la viabilité et l'efficacité.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer le texte de la présente déclaration au journal de ce jour.



---

**775<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 781 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE**

Monsieur le Président,  
Distingués collègues,

Nous tenons tout d'abord à remercier la délégation de la Bulgarie pour les informations qu'elle a communiquées lors de la séance du FCS de ce jour au sujet des résultats des douzièmes Consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, qui ont eu lieu à Vienne le 12 décembre 2014.

Il nous paraît important que tous les États participants qui étaient représentés aux Consultations aient réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre intégrale et de bonne foi du Document, contribuant ainsi à la confiance et à la coopération réciproques afin de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région de la mer Noire.

Nous entendons par application intégrale du Document en tant que tel l'application de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles de son préambule. Permettez-moi de rappeler que les six États riverains de la mer Noire, en adoptant le Document, ont réaffirmé leur détermination de respecter strictement, dans leurs relations, les buts et principes de la Charte des Nations Unies relatifs, entre autres, à la souveraineté des États, à leur intégrité territoriale et à l'inviolabilité de leurs frontières.

Distingués collègues,

En raison de l'occupation et de l'annexion illégales de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie, l'Ukraine n'a pas été en mesure d'accueillir sur son territoire l'exercice naval annuel de renforcement de la confiance « Reliance-2014 », prévu les 15 et 16 octobre 2014, et une visite de la base navale de Sébastopol, qui devait avoir lieu le 14 octobre 2014. L'Ukraine réaffirme son adhésion aux MDCS dans le domaine naval en mer Noire. Dans le même temps, nous estimons que le Document doit être adapté aux réalités, aux menaces et aux défis actuels dans la région de la mer Noire.

Merci, Monsieur le Président.



---

**775<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 781 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE**

Monsieur le Président,

Le Programme d'assistance de l'OSCE pour la gestion des stocks de munitions conventionnelles, exécuté sous la conduite de la Mission de l'OSCE en Moldavie (OSCE CASM MDA), se poursuit depuis plus de huit ans. Certaines des tâches qu'il comporte sont déjà achevées.

L'Autriche, la Suisse, l'Allemagne, le Canada et la Suède ont commencé à contribuer à la tâche 8 (Renforcement des capacités) en 2013. L'objectif principal de cette partie du projet est d'aider les autorités moldaves à développer ses propres formations et compétences dans le domaine des munitions conformément aux normes internationales.

Les activités de formation suivantes ont été menées en 2014 :

- Cours de formation de base de six semaines sur les munitions, dispensé pour la partie théorique et pratique, sous la conduite de l'Autriche, avec le soutien du Canada, de la Suède et de l'Allemagne en mai, août et septembre (16 participants, 5 formateurs potentiels identifiés)
- Formation de deux semaines à l'ADR (formation au transport des marchandises dangereuses), dispensée sous la conduite de la Suisse avec le soutien de l'Allemagne en octobre (16 participants, 5 formateurs potentiels identifiés)

D'ici la fin de 2014, la première phase du projet sera achevée. Au total, 32 spécialistes moldaves auront été formés et 10 formateurs moldaves auront été identifiés.

Au premier semestre 2015, on poursuivra le projet en se concentrant principalement sur l'intégration des spécialistes moldaves aux programmes de formation pertinents, en tant que formateurs et instructeurs.

Au second semestre 2015, un cours avancé de trois semaines sur les munitions viendra compléter le programme de formation.

Les échanges d'informations, la coordination et la coopération sont essentiels pour l'efficacité et la durabilité. Les réunions de coordination du projet et les coordonnateurs de projet régionaux au sein de la Section d'appui au FCS et de la Mission de l'OSCE jouent un rôle très important à cet égard. La prochaine réunion de coordination aura lieu le 17 février 2015 à Chisinau.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'Autriche tient à remercier tous les partenaires qui ont participé à la mise en œuvre de ce projet, et avant tout la Moldavie pour son engagement et la souplesse dont elle a fait preuve.



---

**775<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 781 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA MOLDAVIE**

Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier la délégation de l'Autriche d'avoir présenté les résultats des formations dispensées cette année et les activités prévues pour 2015 dans le cadre du projet OSCE de gestion des stocks de munitions conventionnelles en République de Moldavie. Ce cours de formation de formateurs est d'une grande importance pour le Ministère moldave de la défense, étant donné qu'il existe un réel besoin de renforcer nos propres compétences en matière de formation dans le domaine des munitions conformément aux normes et meilleures pratiques internationales.

Le cours s'inscrit dans le cadre d'actions menées par notre Ministère de la défense, avec le soutien de l'OSCE, pour l'amélioration de la gestion des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles et la destruction de telles armes et munitions. Cette formation offre l'occasion aux officiers de l'armée nationale d'approfondir leurs compétences en matière de gestion et de sécurité des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles. Le cours contribuera notablement à renforcer les capacités du Ministère de la défense de former des spécialistes dans ce domaine.

Nous partageons l'évaluation selon laquelle des résultats positifs et étendus ont été obtenus dans le cadre de la première phase du projet et nous réjouissons à la perspective de participer activement aux cours de formation prévus l'an prochain en avril, juillet et septembre. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier sincèrement les gouvernements autrichien, suisse, allemand, canadien et suédois de leur précieuse assistance dans la mise en œuvre du projet de GSMC en République de Moldavie. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération productive avec les donateurs actuels et les éventuels donateurs futurs et demeurons résolus à prendre les mesures nécessaires pour mener ce projet à bonne fin.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.